



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des finances publiques

Basse Terre le 13 novembre 2020

Pôle domanial et Politique Immobilière de l'État

Dossier suivi par : LEPINE Patricia

Mél : patricia.lepine@dgfip.finances.gouv.fr

Éléments de programme pour le logement d'un service de l'Etat dépendant de la Préfecture en Guadeloupe

Sommaire

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION.....	3
1.1	Objet du projet.....	3
1.2	Contenu du projet.....	3
2	DONNÉES SUR LE SITE.....	4
2.1	Zone d'implantation.....	4
2.2	Normes de construction.....	4
2.3	Transition énergétique.....	4
2.4	Conditions générales de fonctionnement.....	4
2.5	Stationnement.....	4
3	LES BESOINS DES UTILISATEURS.....	5
3.1	Présentation générale des besoins.....	5
3.1.1	Documents généraux.....	5
3.1.2	Contraintes organisationnelles particulières.....	5
3.1.3	Superficies.....	5
3.2	Les exigences techniques.....	6
3.2.1	Second œuvre.....	6
3.2.2	Lots techniques.....	6
3.2.2.1	Système de sécurité incendie.....	6
3.2.2.2	Traitement d'air extérieur.....	6
3.2.2.3	Ventilation.....	7
3.2.2.4	Groupes sanitaires.....	7
3.2.2.5	Électricité.....	7
3.2.2.6	Anti-intrusion.....	10
3.3	Locaux types.....	10

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

1.1 Objet du projet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir l'ensemble des besoins et des contraintes administratives, fonctionnelles et techniques, relatives au logement de la direction territoriale de la Grande-Terre du secrétariat général commun (SGC) de la Guadeloupe.

1.2 Contenu du projet

Le projet porte sur la location de locaux, dans un bâtiment neuf (moins de 5 ans), à construire ou rénové, d'**environ 400 m² de surfaces de plancher**.

Les locaux seront pris à bail par l'État pour une durée qui ne saurait excéder 9 ans dont maximum **3 ou 6 années fermes**.

Le candidat devra faire une offre incluant le prix de location au m² clé en mains et le montant des charges refacturées, préciser s'il choisit d'être assujéti à la TVA et les forme et durée du contrat souhaité (commercial ou civil). Ces éléments pourront être négociés jusqu'à la signature du contrat.

La livraison des locaux est souhaitée au plus tard le 1^{er} mars 2021.

2 DONNÉES SUR LE SITE

2.1 Zone d'implantation

La zone d'implantation se situe sur les communes de Baie-Mahault, du Lamentin ou de Pointe-à-Pitre.

Les locaux doivent être bien desservis par les axes routiers N1/N5, situés à proximité de l'aéroport et permettant de se déplacer rapidement vers la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le site de la DAAF/DEAL à Dothémare et le site de la DIECCTE à Jarry, y compris en horaires d'affluence.

En outre, les locaux doivent être situés à proximité d'une zone commerciale permettant la restauration des agents du SGC.

Ils devront se situer dans une zone non exposée à un aléa fort en matière de risques naturels de type inondation, houle cyclonique, faille ou zone de liquéfaction.

2.2 Normes de construction

L'immeuble devra respecter a minima la norme PS92 pour du bâti antérieur à 2013, et la norme Eurocode 8 pour tout immeuble construit postérieurement ou en cours de construction.

En cas de construction, le bailleur devra veiller à la qualité des matériaux utilisés pour la construction et au respect des normes de construction par les entreprises mandatées pour la réalisation de l'ouvrage.

En cas d'immeuble construit entre 1998 et 2013, le bailleur devra démontrer que le bâtiment a été conçu selon les normes en vigueur, en particulier para sismique et para cyclonique avec des matériaux de qualité. Un pré-diagnostic devra être fourni par un cabinet indépendant.

En cas d'immeuble construit avant 1998, le bailleur devra fournir un diagnostic approfondi réalisé par un cabinet indépendant permettant de conclure à l'absence de vulnérabilité et au respect des principes de la norme PS92.

2.3 Transition énergétique

La démarche environnementale, le niveau de performance énergétique, les labels ou les certifications constituent des éléments importants dans le choix des locaux.

Dans la mesure du possible, les objectifs suivants devront être recherchés en matière d'énergie. Le respect de la réglementation thermique de Guadeloupe (RTG) constitue un préalable, obligatoire sur les immeubles neufs. La classe A doit être visée avec les objectifs suivants:

- Objectif de consommation avec climatisation: inférieur à 60 kWh/m² de SDL
- Si possible, introduction d'énergie renouvelable et de dispositifs de récupération d'eau pluviale.

2.4 Conditions générales de fonctionnement

La direction comprendra 19 agents permanents et 3 postes de travail supplémentaires pour les agents nomades ou stagiaires.

Le site, après ré-cloisonnement éventuel, offrira a minima 1/3 de bureaux individuels et au maximum 1 bureau triple. En outre, le site comprendra 1 salle serveur, 1 local stock, 1 salle de réunion et 1 espace de restauration.

Le site n'a pas vocation à recevoir du public autre que sur RDV.

2.5 Stationnement

Le site devra permettre à l'ensemble des agents de se stationner sans difficulté. Il disposera en outre d'un espace de stationnement privatif sécurisé d'à minima 5 places.

3 LES BESOINS DES UTILISATEURS

3.1 Présentation générale des besoins

3.1.1 Documents généraux

Les ouvrages devront satisfaire aux dispositions contenues dans les documents généraux suivants :

- le code du travail,
- le règlement sanitaire départemental,
- la réglementation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- les réglementations de sécurité incendie et protection des personnes,
- les normes françaises et règlements afférents à ce type d'établissement,
- les normes relatives à l'exercice d'activité de laboratoire.

3.1.2 Contraintes organisationnelles particulières

Le site devra être accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'accès du personnel et du public se fera à partir de l'entrée. Un accès distinct pour les livraisons sera un plus.

Le bureau du directeur sera installé à proximité immédiate de son secrétariat.

Le local serveur sera installé à proximité immédiate du bureau des informaticiens.

Le local stock devra être facilement accessible depuis l'extérieur pour faciliter les livraisons/expéditions.

Les couloirs disposeront d'un renforcement pour le(s) copieur(s).

3.1.3 Superficies

Le tableau ci-après précise les surfaces optimales pour chaque type de local.

Les fiches d'espaces définissent les besoins techniques et fonctionnels du maître d'ouvrage pour chaque typologie de local.

Désignation des locaux	Surface minimum en m ² de SdP	Effectif maximum
DIR/Directeur	15	1
DIR/Secrétariat de direction et suivi budgétaire	12	1
RH/Plans de formation	12	1
RH/Responsable unité Formation et Parcours emploi compétences	12	1
RH/Formation et Parcours emploi compétences	16	2
RH/Frais de déplacement	12	1
MG/Responsable Moyens Généraux	12	1
MTV/Responsable Maintenance, Travaux et Véhicules	12	1
MTV/Travaux externalisés	16	2
MTV/Travaux en régie	16	2
SIC/Responsable Système d'Information et de Communication	12	1
SIC/Techniciens (espace atelier inclus)	50	3
ACH/Approvisionneurs	16	2
Bureaux de passage 1	12	1
Bureaux de passage 2	16	2

Désignation des locaux	Surface minimum en m ² de SdP	Effectif maximum
<i>Sous-total</i>	241	22
Salle de réunion / formation	40	25
Espace de restauration	35	23
Sanitaires (2, dont 1 accessible PMR)	8	
Local serveur	15	
Local courant fort	4	
Local stock	15	
<i>Sous-total</i>	117	
<i>Circulations (surface estimée donnée à titre indicatif, qui dépendra de l'agencement des différents locaux)</i>	<i>60</i>	
TOTAL	418	

3.2 Les exigences techniques

3.2.1 Second œuvre

Cloisonnement

Les matériaux utilisés pour les cloisonnements respecteront les exigences acoustiques des fiches d'espace et les degrés coupe-feu imposés par la réglementation en fonction des types de locaux créés.

La salle de réunion et l'espace de restauration devront être insonorisés.

Revêtements muraux

Les revêtements muraux auront un classement de tenue au feu M2. Ils résisteront aux chocs, seront lessivables et d'entretien aisé.

Toutes les peintures devront être lessivables, d'entretien facile et à faible teneur en COV.

Faux plafonds

Les faux plafonds seront en dalles minérales de 600 x 600 avec une bonne correction acoustique. Ils seront de classement au feu M1.

3.2.2 Lots techniques

3.2.2.1 Système de sécurité incendie

Le bâtiment sera protégé par un SSI de catégorie A. Ce SSI comprendra :

- un système de détection incendie ;
- tableau de signalisation ;
- déclencheurs manuels par des boîtiers Brise-Glace ;
- détecteurs automatiques de fumée, type optique, dans les locaux à risques particuliers : LT, archives, local baie de brassage, salles de travail ;
- diffuseurs sonores audibles partout dans le bâtiment.
- un CMSI et des DAS, si nécessaire.

3.2.2.2 Traitement d'air extérieur

Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum dans l'ensemble des locaux, à l'exception du local serveur.

Les serveurs dégageant une forte chaleur avec du matériel sensible bénéficieront d'appareils techniques de refroidissement spécifique, doublé redondant.

La température de référence du serveur sera comprise entre +17 et +25 °C maximum avec pour le local serveur, un système de détection de température élevée supérieur à +30 °C avec report d'alarme via transmetteur GSM.

L'humidité contrôlée dans le local serveur devra être à 50 % ± 10 %.

3.2.2.3 Ventilation

Les débits de renouvellement d'air des locaux seront conformes aux exigences du code du travail et au règlement sanitaire départemental.

Ventilation des groupes sanitaires

Il sera prévu un réseau d'extraction de type VMC.

Ventilation des salles de travail et des armoires de sécurité

Voir prescriptions dans les fiches d'espace.

3.2.2.4 Groupes sanitaires

Les installations devront être conformes aux normes françaises, au DTU 60-1 et aux exigences du code du travail

Groupe sanitaire pour les hommes

- 1 WC hommes accessible aux PMR;
- 1 vasque alimentée en eau froide et en eau chaude

Groupe sanitaire pour les femmes

- 1 WC femmes accessible aux PMR;
- 1 vasque alimentée en eau froide et en eau chaude

3.2.2.5 Électricité

Généralités

La distribution devra intégrer les besoins et les contraintes liés au développement de la bureautique et de la micro-informatique et permettre des adjonctions ou des modifications aisées de câblages.

L'éclairage électrique sera compatible avec le travail sur écrans, d'où la recherche de bons équilibres de luminances dans les espaces de travail. Il devra être fait appel aux technologies les plus récentes notamment la très basse luminance et la très faible consommation par l'asservissement de la détection de présence et la détection de l'apport de l'éclairage naturel.

Distribution générale basse tension

Tableau général basse tension (TGBT)

Il sera de type préfabriqué. Le degré de protection du tableau sera au minimum IP 215.

Ce tableau regroupera les protections des départs généraux vers les alimentations spécifiques.

Le TGBT sera protégé en tête par un dispositif de protection différentielle réglable et retardé afin de permettre une bonne sélectivité avec les armoires électriques en aval.

Une réserve en volume et en puissance pour une extension de 30 % devra être prévue.

Principes généraux de distribution

La distribution sera conçue et réalisée en tenant compte de la spécificité des différents équipements techniques qui seront mis en œuvre, et de façon à ce que les perturbations pouvant être engendrées par les équipements eux-mêmes ne puissent induire des défaillances de fonctionnement sur les autres équipements.

Tous les équipements spécifiques mettant en jeu une puissance supérieure à 5 kW ou perturbateurs de par leur fonctionnement, seront directement alimentés depuis le TGBT. Les distributions particulières seront assurées par des lignes directes depuis le tableau général basse tension.

Les canalisations principales et appareils de protection seront dimensionnés pour ménager une réserve de puissance de 10 % pour l'éclairage et pour les prises de courant tous usages et de 30 % pour la bureautique et l'informatique distribuée.

Distribution horizontale dans le bâtiment

La distribution sera réalisée de façon à permettre le maximum de mobilité ou d'adjonction d'équipements dans les locaux de travail pendant la vie du bâtiment.

Il sera prévu une distribution des canalisations dans les parties communes sur des chemins de câbles parfaitement et rapidement accessibles comprenant : un chemin de câbles pour les courants forts, un chemin de câbles pour les courants faibles (câblage catégorie 6).

Ils seront disposés à au moins 1 m des appareils d'éclairage, à 0,30 m des canalisations et le plus loin possible des sources perturbatrices, telles que moteurs ou appareillages générateurs de parasites électromagnétiques.

Distribution dans les espaces de travail

Définition du poste de travail

Ensemble des éléments de connectique mis à la disposition d'un agent pour raccorder ses équipements électriques, téléphoniques, bureautiques et micro-informatiques.

Équipement d'un poste de travail (PT) :

- 4 PC 10/16 A +T - 230 V dont 2 rouges (prises dédiées à la bureautique et à la micro informatique) et 2 blanches ;
- 2 RJ 45 (ISO 8877).

En dehors des postes de travail et des PC dédiées au nettoyage des locaux, il sera prévu un certain nombre de prises de courant pour les usages divers (une PC tous les 5 ml à la périphérie du local est nécessaire).

Les prescriptions spécifiques aux salles de travail sont indiquées dans les fiches d'espace.

Implantation des équipements des postes de travail

Plinthes électriques tri-compartmentées de 165 x 48 mm au minimum.

Les plinthes seront alimentées depuis les circulations horizontales et de façon systématique tous les 10 à 12 m par des fourreaux dimensionnés pour recevoir tous les câbles nécessaires à l'équipement des postes de travail compris dans cet espace.

Qualité du matériel

Sauf cas particuliers, toutes les prises de courant seront à fixation par vis.

Les interrupteurs et prises de courant dans les locaux techniques auront un indice de protection IP 57 minimum.

Les appareils d'éclairage dans les locaux techniques auront un indice de protection IP 667 minimum.

Protection contre les surtensions atmosphériques

Cette protection sera assurée conformément à la norme UTE C 17.100, NFC 15100, NFC 61-740 suivant la spécificité des matériels à protéger. Elle sera de plus calculée en tenant compte de la zone spécifique et de la densité de foudroiement concernée.

En tête de la distribution générale basse tension, et quel que soit le cas, il sera prévu un coffret parafoudre tétrapolaire à protection différentielle de tension résiduelle.

Distribution spécifique

Un câble sous fourreau sera posé pour alimenter le portail électrique. Ce câble aura son départ spécifique dans le TGBT.

Pré-câblage bureautique

Généralités

Un système de pré-câblage systématique de classe E catégorie 6 sera installé pour permettre les intercommunications entre les différents postes de travail et le serveur.

La prestation est limitée à l'armoire de brassage, aux rocares ainsi qu'aux réseaux de câblage, jusqu'aux connecteurs bureautiques.

Réseau de distribution

Ce réseau, du type "en étoile", permet de doter chaque bureau de prises de données informatiques, installées sur les postes de travail et reliées à l'armoire de brassage installée dans le local informatique. Ce réseau sera constitué de câbles non-propagateurs de la flamme, sans halogène, sans dégagement de fumée ni de gaz toxiques (LSOH). Ils devront satisfaire aux normes en vigueur.

La longueur maximale du câble entre la prise et l'armoire de brassage ne peut excéder 70 mètres.

Prise bureautique et informatique

Chaque prise terminale RJ 45 catégorie 6 sera à embase modulaire blindée, acceptant un câblage écranté à 4 paires torsadées, répondant ainsi aux exigences de la norme et aux recommandations ou charte du MO et concernant la compatibilité électromagnétique (CEM).

Le câblage de la prise sera 568 A ou B selon la charte du MO et son format conforme à la norme ISO 8877.

Les prises seront regroupées par boîtiers courants faibles (voix, données, images)

Éclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité sera du type C. Il sera réalisé par des blocs autonomes SATI.

Le contrôle de l'autonomie des blocs sera réalisé à partir d'une télécommande simulant une absence de secteurs.

Les télécommandes de contrôle d'autonomie et d'extinction devront permettre en une seule opération d'éteindre tous les blocs autonomes disposés dans des espaces formant une entité homogène.

Éclairage

Une attention particulière sera apportée sur le choix des luminaires devant équiper les espaces de travail qui sont maintenant tous ou presque pourvus d'écrans de visualisation. Dans ces conditions, le matériel qui sera préconisé devra être compatible avec le travail sur écrans.

De plus, toutes dispositions devront être prises permettant de réduire la consommation d'électricité due à l'éclairage électrique.

Il sera prévu des sources LED. Il sera prévu des détections de présences dans les circulations et les sanitaires et des interrupteurs dans le reste du bâtiment.

Tous les calculs et valeurs mentionnées concernant les éclairages seront conformes aux recommandations de l'AFE dernière édition.

Niveau de performances

La qualité du confort visuel sera recherchée par le choix d'un bon équilibre des luminances dans les espaces de travail et compatibles avec le travail sur écran.

Pour les espaces de travail en général, les caractéristiques des appareils d'éclairage qui seront installés respecteront un facteur de réflexion des parois compris entre 0,6 et 0,8 pour les plafonds, entre 0,5 et 0,7 pour les parois verticales et entre 0,2 et 0,4 pour les sols.

Les niveaux d'éclairage à atteindre après stabilisation des sources lumineuses et avant dépréciation, seront les suivants :

Locaux	Niveaux d'éclairage
Locaux ayant du personnel à poste fixe	450 lux moyens mesurés à 0,80 m du sol et 300 lux en éclairage réduit
Locaux techniques, archives	300 lux minimum mesurés ponctuellement au sol
Halls, lieux d'attente, passages publics	250 lux moyens mesurés au sol pour l'éclairage 450 lux moyens pour les postes de travail ou d'accueil
Local détente ou cafétéria	150 lux moyens pour l'éclairage général Éclairage décoratif agréable

3.2.2.6 Anti-intrusion

Le SGC sera protégé par un système d'alarme (détecteurs volumétriques et contacteurs de portes et fenêtres)

3.3 Locaux types

Les locaux types suivants sont décrits dans les fiches d'espaces :

- B1 : Bureau individuel
- B2 : Bureau partagé
- BT SIC : Bureau technique informatique
- LS SIC : Local serveur
- SR : Salle de réunion/formation
- ER : Espace de restauration
- LS : Local stock
- WC : Blocs sanitaires

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Bureau individuel	ACTIVITÉ : Bureautique	B1
--	-------------------------------	----

SECONDE ŒUVRE	PLAFOND : Suspendu acoustique, fibre minérale M1	
ÉCLAIRAGE NATUREL : Obligatoire	MURS : Peinture lessivable	
OCCULTATION : Protection solaire indispensable	SOLS : Carrelage U2 P3 E1 C0	

ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairage : 450 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS 4 PC 10/16 A +T - 230 V dont 2 rouges
--	--

TRAITEMENT D'AMBIANCE Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum Filtration : sans objet Renouvellement d'air : selon code du travail

TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES Par poste de travail : 1 RJ 45	BUREAUTIQUE Par poste de travail : 1 RJ 45
---	--

MOBILIER •

OBSERVATIONS Poste de travail type : <ul style="list-style-type: none"> • 2 prises de courant 10/16 A+T Rouge « bureautiques » • 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales » • 2 connecteurs RJ 45 (ISO 8877)
--

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Bureau partagé	ACTIVITÉ : Bureautique	B2
SECONDE ŒUVRE ÉCLAIRAGE NATUREL : Obligatoire OCCULTATION : Protection solaire indispensable		
PLAFOND : Suspendu acoustique, fibre minérale M1 MURS : Peinture lessivable SOLS : Carrelage U2 P3 E1 C0		
ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairage : 450 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS Par poste de travail : 4 PC 10/16 A +T - 230 V dont 2 rouges	
TRAITEMENT D'AMBIANCE Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum Filtration : sans objet Renouvellement d'air : selon code du travail		
TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES Par poste de travail : 1 RJ 45	BUREAUTIQUE Par poste de travail : 1 RJ 45	
MOBILIER •		
OBSERVATIONS Poste de travail type : <ul style="list-style-type: none"> • 2 prises de courant 10/16 A+T Rouge « bureautiques » • 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales » • 2 connecteurs RJ 45 (ISO 8877) 		

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Bureau technique SIC	ACTIVITÉ : Maintenance informatique	BT SIC
---	--	--------

SECONDE ŒUVRE	PLAFOND : Suspendu acoustique, fibre minérale M1	
ÉCLAIRAGE NATUREL : Obligatoire	MURS : Peinture lessivable	
OCCULTATION : Protection solaire indispensable	SOLS : Carrelage U3 P3 E1 C0	

ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairage : 450 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS Par poste de travail : <ul style="list-style-type: none"> • 4 PC 10/16 A +T - 230 V dont 2 rouges Tous les 1 m le long de la table au niveau de l'espace dédié à la maintenance des PC : <ul style="list-style-type: none"> • 4 PC 10/16 A +T - 230 V dont 3 rouges
--	--

TRAITEMENT D'AMBIANCE Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum Filtration : sans objet Renouvellement d'air : selon code du travail

TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES Par poste de travail : 1 RJ 45	BUREAUTIQUE Par poste de travail : 1 RJ 45 Tous les 1 m le long du plateau dédié à la maintenance des PC : <ul style="list-style-type: none"> • 2 RJ45
---	--

MOBILIER <ul style="list-style-type: none"> •
--

OBSERVATIONS Poste de travail type : <ul style="list-style-type: none"> • 2 prises de courant 10/16 A+T Rouge « bureautiques » • 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales » • 2 connecteurs RJ 45 (ISO 8877)
--

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Local serveur	ACTIVITÉ : Serveur informatique	LS SIC
--------------------------------------	--	--------

SECONDE ŒUVRE	PLAFOND : Suspendu acoustique, fibre minérale M1	
ÉCLAIRAGE NATUREL : Non obligatoire	MURS : Peinture lessivable	
OCCULTATION : Depuis l'extérieur du bâtiment : opaque Depuis l'intérieur du bâtiment : Vitre teintée	SOLS : Carrelage U3 P3 E1 C0	

ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairement : 450 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS <ul style="list-style-type: none"> • 8 prises de courant 10/16 A+T Rouge « bureautique » • 6 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales »
--	--

TRAITEMENT D'AMBIANCE La salle bénéficie d'appareils techniques de refroidissement spécifique, doublé redondant. La température de référence de la pièce sera comprise entre +17 et +25 °C maximum avec un système de détection de température élevée supérieur à +30 °C avec report d'alarme via transmetteur GSM. L'humidité contrôlée dans le local serveur devra être à 50 % ± 10 %. Filtration : sans objet. Renouvellement d'air selon code du travail
--

TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES <ul style="list-style-type: none"> • 1 RJ 45 • 2 postes de travail (4 RJ45 4PCO 4PCN) 	BUREAUTIQUE
---	--------------------

MOBILIER <ul style="list-style-type: none"> • Baie de brassage 800x1000 42U avec passe câble verticaux x2 et horizontaux type anneaux x4 et 2 bandeaux électriques (ondulé et normal) • Serveur • Modules alarmes • Centrale SSI

OBSERVATIONS

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Salle de réunion/ formation	ACTIVITÉ : Réunion	SR
--	---------------------------	----

SECONDE ŒUVRE	PLAFOND : Suspendu acoustique, fibre minérale M1	
ÉCLAIRAGE NATUREL : Non obligatoire	MURS : Peinture lessivable	
OCCULTATION : Protection solaire indispensable	SOLS : Carrelage U3 P2 E1 C0	

ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairement : 450 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales »
--	--

TRAITEMENT D'AMBIANCE Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum Hygrométrie : non contrôlée Filtration : sans objet. Renouvellement d'air selon code du travail

TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES Accès mural : <ul style="list-style-type: none"> • 2 connecteurs RJ 45 (réseau) Au sol au centre de la pièce : <ul style="list-style-type: none"> • 12 connecteurs RJ 45 (réseau) • 1 RJ 45 (téléphone) • 1 rallonge HDMI du plafond jusqu'au sol au centre de la pièce 	BUREAUTIQUE Accès mural : <ul style="list-style-type: none"> • 8 prises de courant 10/16 A+T Rouge « bureautique » • 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales » Au sol au centre de la pièce : <ul style="list-style-type: none"> • 12 prises de courant 10/16 A+T Rouge « bureautique » • 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales »
--	---

MOBILIER •

OBSERVATIONS

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Espace de restauration		ACTIVITÉ : Restauration	ER
---	--	--------------------------------	----

SECONDE ŒUVRE ÉCLAIRAGE NATUREL : Obligatoire OCCULTATION : Protection solaire indispensable	PLAFOND : MURS : SOLS :	Suspendu acoustique, fibre minérale M1 Peinture lessivable Carrelage U3 P3 E1 C1
---	--	--

ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairage : 150 lux moyen. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS <ul style="list-style-type: none">• 5 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales », dont une en hauteur pour la TV• 1 prise de courant spécifique pour plaque de cuisson
---	--

TRAITEMENT D'AMBIANCE Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum Hygrométrie : non contrôlée Filtration : sans objet. Renouvellement d'air selon code du travail

TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES <ul style="list-style-type: none">• 1 RJ 45 (téléphone)• 1 prise TV	BUREAUTIQUE Accès mural : <ul style="list-style-type: none">• 1 prise de courant 10/16 A+T Rouge « bureautique »• 1 prise de courant 10/16 A+T Blanches « normales »• 1 RJ 45 (réseau)
--	--

MOBILIER <ul style="list-style-type: none">• 1 évier avec arrivées eau froide / eau chaude• 1 espace cuisine (buffet + plan de travail + meuble haut + étagère)

OBSERVATIONS

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Local stock	ACTIVITÉ : Stockage de fournitures	LS
SECOND ŒUVRE ÉCLAIRAGE NATUREL : Non OCCULTATION :	PLAFOND : Suspendu acoustique, fibre minérale M1 MURS : Peinture lessivable SOLS : Carrelage U3 P3 E1 C0	
ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairément : 450 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales »	
TRAITEMENT D'AMBIANCE Les températures intérieures seront de -6 °C par rapport à la température extérieure. La température de climatisation ne sera pas inférieure à 24 °C – niveau de température de consigne : 25 °C minimum Hygrométrie : non contrôlée Filtration : sans objet. Renouvellement d'air selon code du travail		
TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES • 1 RJ 45 (téléphone)	BUREAUTIQUE • 1 RJ 45 (réseau)	
MOBILIER •		
OBSERVATIONS		

FICHE INDIVIDUELLE D'ESPACE

LOCAL TYPE : Blocs sanitaires		ACTIVITÉ : Sanitaires	WC
---	--	------------------------------	----

SECOND ŒUVRE	PLAFOND :	Suspendu acoustique, fibre minérale M1
ÉCLAIRAGE NATUREL : Non obligatoire	MURS :	Peinture lessivable
OCCULTATION :	SOLS :	Carrelage U3 P2 E2 C1

ÉCLAIRAGE Niveau d'éclairage : 300 lux moyen à 0,80 m du sol. Sources LED	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS 2 prises de courant 10/16 A+T Blanches « normales »
--	--

TRAITEMENT D'AMBIANCE Températures : NC Renouvellement d'air : VMC

TÉLÉPHONE - COURANTS FAIBLES •	BUREAUTIQUE •
--	-------------------------

MOBILIER <ul style="list-style-type: none">• Meuble vasque• Plan de salle de bain• Miroir, bandeau lumineux
--

OBSERVATIONS
